

Indicatif, subjonctif et engagement du locuteur

Alain RIHS

Université de Neuchâtel, Espace Louis-Agassiz 1, CH-2000 Neuchâtel
alain.rihs@unine.ch

In this paper, we investigate the type of pragmatic adjustments that occur when the indicative alternates with the subjunctive in subordinate clauses introduced by intellectual verbs. Our main claim is that when the alternation modifies the speaker's epistemic attitude, the embedded eventuality is reassessed in terms of possibility with the subjunctive and in terms of probability with the indicative.

1. Introduction

La problématique générale dans laquelle ce travail s'inscrit est celle de l'influence du mode subjonctif sur le calcul du sens de l'énoncé. La démarche classique qui consiste à recenser les contextes où il apparaît nécessairement nous semble ici de peu d'utilité puisque, si tant est qu'on arrive à rassembler ces différents contextes sous une même bannière, on ne parviendrait pas à définir sa fonction expressive, mais seulement un ensemble de contraintes formelles de sélection. Nous tenterons plutôt d'approcher cette valeur sémantique du subjonctif à travers le jeu d'alternance avec l'indicatif. Si des différences de sens émergent de la commutation des modes, elles pourront être imputées avec fiabilité au mode lui-même. Nous nous limiterons ici à l'étude de quelques verbes qui ont pour propriété de gouverner des subordonnées complétives à la fois à l'indicatif et au subjonctif. L'hypothèse générale que nous défendrons est la suivante: lorsque l'alternance des modes entraîne une modification de l'attitude épistémique du locuteur, celle-ci relève de la possibilité avec le subjonctif et de la probabilité avec l'indicatif.

Avant de décrire ce mécanisme d'ajustement pragmatique du verbe introducteur aux conditions modales de la complétive, nous adopterons une perspective inverse, qui vise à montrer que le recours à des catégorisations très générales (comme actuel / désirable ou actuel / virtuel) plaide en faveur d'une accommodation du procès de la complétive aux propriétés sémantiques du verbe introducteur, et qui suggère que le mode n'opère qu'à un niveau de sens faiblement communiqué.

2. Quelle direction d'ajustement pragmatique?

Le procès d'une complétive (qu'il soit à l'indicatif ou au subjonctif) est méta-représenté; autrement dit, il est donné à voir à travers le prisme d'un

autre procès, dénoté par le verbe principal. La manière dont le destinataire se représente le procès enchâssé dans la complétive dépend donc d'abord de la nature sémantique du verbe introducteur. Pour illustrer le mécanisme d'ajustement pragmatique du procès enchâssé aux conditions du procès principal, nous nous appuyons sur l'idée de Sperber et Wilson (1995: 232) selon laquelle le destinataire peut interpréter l'énoncé du locuteur de quatre manières différentes: i) comme une description d'un état de choses actuel, ii) comme une description d'un état de choses désirable, iii) comme une interprétation d'une représentation actuelle ou iv) comme une interprétation d'une représentation désirable. Les exemples suivants reprennent ces quatre types d'interprétation; le procès enchâssé ne varie pas, si ce n'est qu'il est d'abord à l'indicatif puis au subjonctif:

- (1) (a) Je constate que Paul *est* là.
(b) Je suis heureux que Paul *soit* là.
- (2) (a) J'espère que Paul *est* là.
(b) Je souhaite que Paul *soit* là.
- (3) (a) Marie constate que Paul *est* là.
(b) Marie est heureuse que Paul *soit* là.
- (4) (a) Marie espère que Paul *est* là.
(b) Marie souhaite que Paul *soit* là.

On observe dans ces exemples, d'une part, qu'aucune des quatre configurations n'est réservée à un mode en particulier et, d'autre part, que ce sont bien les propriétés sémantiques du verbe introducteur qui permettent de sélectionner la valeur pertinente (actuelle ou désirable) de l'état enchâssé. Le recours à la distinction actuel / désirable est une manière commode d'illustrer l'accommodation du procès enchâssé aux conditions de vérité du verbe introducteur: étant donné que cette distinction ne permet pas de définir la distribution des modes¹, on est forcé d'admettre que les valeurs sémantiques propres à l'indicatif et au subjonctif (si elles existent) se situent et opèrent à un autre niveau, et donc que sur le plan de l'actualité et de la désirabilité c'est le verbe introducteur qui fournit l'information pertinente.

On observe d'autres mécanismes d'ajustement qui opèrent parallèlement et qui se présentent notamment comme des raffinements de la distinction actuel / désirable. On peut distinguer par exemple deux formes de désirabilité: une désirabilité prospective, qui concerne les procès susceptibles de se réaliser dans le futur, comme en (5), et une désirabilité

¹ Même s'il faut reconnaître que le subjonctif est très majoritairement employé après les verbes exprimant un désir.

qui relève de l'irréalité, c'est-à-dire qui annule les chances d'être du procès, comme en (6):

- (5) Je veux qu'elle vienne.
- (6) Je rêve qu'elle soit là.

Egalement, dans le domaine de la représentation de procès actuels, le locuteur dispose d'une gamme variée de verbes introducteurs qui lui permettent de modaliser son énoncé. Voici quatre exemples où le locuteur situe son propre niveau de connaissance par rapport la réalité (potentielle) de l'état enchâssé:

- (7) Je suppose que Paul est là.
- (8) Je crois que Paul est là.
- (9) Je suis convaincu que Paul est là.
- (10) Je sais que Paul est là².

Le mode de la complétive ne variant pas, il n'est d'aucune aide dans l'attribution d'une modalité particulière; ici encore, elle est entièrement due à la sémantique du verbe introducteur.

La distinction actuel / virtuel, qui nous semble subsumer la distinction actuel / désirable (étant donné que la désirabilité implique la virtualité, mais non l'inverse), constitue la clé de voûte de l'argumentation de Guillaume (1929/1993) qui cherche à délimiter les emplois des deux modes. A défaut d'identifier un effet de sens commandé par le mode de la complétive, il défend l'idée d'une constance dans l'utilisation des modes due à la nature du verbe introducteur (ou de la locution introductive). Il part du principe que le subjonctif est inapte à situer précisément le procès dans le temps. Le subjonctif offrirait une vision du procès inachevée, sans référence temporelle; il serait ainsi le mode de la virtualité (entendue dans le sens d'"éventualité", de "potentialité"), alors que l'indicatif serait le mode de l'actualité. Au sein du couple actuel / virtuel, Guillaume distingue une gradation, les idées nese présentant pas à l'esprit de manière aussi binaire. Cette gradation s'apparente à une échelle épistémique, qui s'étend du possible au réel et passe par le probable et le certain. Ces quatre échelons, qui sont donc traités comme des sous-catégories du couple actuel / virtuel, définissent la répartition des modes:

² Pour Gosselin (2005: 64), *savoir*, comme *supposer*, *croire* et *être convaincu*, marque une modalité épistémique extrinsèque, c'est-à-dire exprime un degré d'engagement du locuteur par rapport à l'actualité de l'état enchâssé. La différence entre les quatre verbes réside simplement dans le fait qu'avec *supposer*, *croire* et *être convaincu*, le locuteur ne se prononce pas sur la modalité intrinsèque de l'état, alors qu'avec *savoir* il la prend en charge.

"De ces quatre idées, la première seule gouverne le subjonctif: *il est possible qu'il vienne*. Les trois autres gouvernent l'indicatif: *il est probable qu'il viendra; il est certain qu'il viendra; il est réel qu'il est venu*. Le propre de la notion de possible est d'annuler la capacité d'actualité (= chances d'être) par une capacité égale et contraire (= chances de ne pas être). Le propre de la notion de probable, de conférer à la capacité d'actualité une existence positive (les chances d'être l'emportant sur les chances de ne pas être)". (Guillaume, 1929/1993: 32-33)

Cette approche pose problème, car elle établit une correspondance trop rigide entre le mode et le degré épistémique. En effet, même si elle traduit une certaine régularité dans l'usage des modes, elle se heurte à plusieurs contre-exemples:

- (11) Peut-être que Paul *est* là.
- (12) Il est probable que Paul *soit* là.
- (13) Je ne doute pas que Paul *soit* là.
- (14) Je suis content que Paul *soit* là.

(11) exprime une possibilité; or le seul mode qui convienne après *peut-être* est l'indicatif. (12) exprime une probabilité, et le subjonctif est tout aussi naturel que l'indicatif après la locution *il est probable que*. (13) exprime une certitude, ce qui n'empêche pas le subjonctif d'apparaître dans la complétive. Enfin, en (14), le subjonctif dénote un procès bel et bien actualisé. Dès lors, si la distribution indicatif / subjonctif échappe (en partie au moins) à la distinction actuel / virtuel, et si le verbe introducteur (ou la locution introductive) est tout-puissant dans l'attribution d'une valeur sémantique, sur quel plan le mode agit-il?

Nous défendrons l'idée que le mode joue un rôle dans le calcul du sens, au moins dans les cas où son choix n'est pas contraint syntaxiquement, et que l'hypothèse guillaumienne, toute imparfaite qu'elle soit, prédit néanmoins les variations de sens qui émergent de l'alternance des modes³. Nous choisirons des exemples où le degré épistémique n'est pas exprimé explicitement dans la préface (par des adjectifs comme *possible* ou *probable* par exemple), mais où il se combine à d'autres effets de sens. Nous verrons ainsi que les verbes qui expriment une intellection (c'est-à-dire une opération de la pensée) entraînent parfois en parallèle une lecture épistémique tributaire d'un seul des deux modes. Notre étude se bornera aux deux premiers échelons de l'échelle guillaumienne (le possible et le probable), et laissera de côté les deux derniers, le certain n'offrant pas, à notre connaissance, d'exemples de verbe qui autorisent une alternance des

³ Elle nous semble notamment meilleure que l'hypothèse qui voudrait que l'indicatif soit associé aux contextes assertifs et le subjonctif aux contextes non-assertifs (cf. Korzen, 2003), car même lorsque le contenu est fortement modalisé, il ne constitue pas moins une assertion du locuteur.

modes (dans leur forme positive du moins) et le réel ne représentant pas à proprement parler un niveau épistémique.

3. L'expression de la possibilité

3.1 *Concevoir*

Comme exemples de verbes exprimant une intellection, Damourette et Pichon (1911/1936: 505) mentionnent *concevoir* et *comprendre*. Nous relevons d'abord que la valeur d'intellection elle-même ne dépend pas du mode de la complétive, comme en attestent (15a) et (15b):

(15) (a) Je conçois que la tâche *est* ardue.

(15) (b) Je conçois que la tâche *soit* ardue.

Concevoir dans les deux cas renvoie à un acte de pensée du locuteur; son sens est proche de celui de *comprendre* ou de *prendre conscience*. Suivi du subjonctif, *concevoir* semble toutefois se teinter d'une valeur concessive, comme si le locuteur abandonnait à son interlocuteur un point de discussion. Etant donné que la concession vise un but discursif (l'établissement d'un compromis) et non la représentation d'un fait comme une croyance réellement entretenue, le locuteur ne se prononce que sur la possibilité d'être du fait, non sur son actualité. En d'autres termes, dans la phrase avec subjonctif, le locuteur communique qu'il prend acte de la croyance de son interlocuteur et que, dans l'économie générale de la conversation, elle équivaut pour ainsi dire à une vérité, mais il émet aussi une réserve en sous-entendant qu'il entretient la croyance de son interlocuteur uniquement comme un état de choses possible. Les exemples suivants viennent appuyer cette hypothèse, car ils montrent que seul le subjonctif est naturel lorsque le contexte force la lecture concessive:

(16) (a) Je conçois qu'on *veuille* vivre à la campagne.

(16) (b) *Je conçois qu'on *veut* vivre à la campagne.

Nous soutenons que le pronom *on* conduit nécessairement à une lecture concessive de *concevoir*. La concession prend la forme d'une restriction opérée par le locuteur au sein du domaine de quantification introduit par *on*: le locuteur admet que la volonté de certains individus est bien de vivre à la campagne, mais il signale que cette volonté ne doit pas être étendue à l'ensemble des individus. Ainsi, le contenu de la complétive n'est envisagé que comme une possibilité. Nous expliquons l'agrammaticalité de (16b) par l'impossibilité d'une lecture concessive de *concevoir* lorsqu'il est suivi de l'indicatif. En effet, si l'indicatif n'active que la valeur d'intellection de *concevoir*, la complétive décrit toujours une croyance du locuteur. Or, il est difficile de concilier en (16b) cette contrainte interprétative avec le contenu de la complétive qui, tel quel, ne constitue pas une croyance crédible.

Notre hypothèse trouve également confirmation dans le fait qu'avec un pronom personnel individuel, la phrase tolère l'indicatif:

(16) (c) Je conçois qu'elle *veut* vivre à la campagne.

L'indicatif est permis en (16c), car l'acte d'intellection n'a pas besoin de s'accompagner d'une restriction pour constituer une croyance crédible du locuteur.

Les exemples suivants montrent que les emplois de *concevoir* ont même tendance à se spécialiser en fonction du mode, car l'indicatif est plus naturel que le subjonctif lorsque le contexte impose une interprétation purement intellectuelle:

(16) (d) Je conçois tout à coup qu'elle *veut* vivre à la campagne.

(16) (e)??Je conçois tout à coup qu'elle *veuille* vivre à la campagne.

L'adverbe *tout à coup* bloquant la lecture concessive (on voit mal en effet en quoi il pourrait être pertinent pour le locuteur de signaler qu'il établit un compromis avec soudaineté), il compromet du même coup la grammaticalité de (16e).

La distribution des modes pour la catégorie des verbes d'intellection nous semble pouvoir s'expliquer par cette spécificité du subjonctif, qui veut que le procès qu'il dénote soit entretenu au titre de potentialité. On peut ainsi supposer que le verbe *envisager* sélectionne le subjonctif précisément parce qu'il comprend dans sa sémantique même la notion de possibilité. Inversement, les verbes *saisir* et *réaliser*, qui désignent une intellection soudaine et rapide, gouverneraient des complétives à l'indicatif, car ils ne prennent pas pour objet une potentialité mais un état de choses.

3.2 Comprendre

Nos observations à propos de *concevoir* ne peuvent toutefois pas être étendues à l'ensemble des verbes d'intellection. L'alternance des modes après *comprendre*, notamment, ne fait pas émerger d'effet de sens se rapportant à la modalité épistémique. *Comprendre* fait partie pour Soutet (2000: 62) de la catégorie des verbes à "polysémie forte", pour lesquels le mode de la complétive détermine le choix de la signification pertinente. Ses exemples ainsi que la glose qu'il en donne sont reportés en (17a) et (17b):

(17) (a) Pierre comprend que Paul *est parti*. (comprend: "prend intellectuellement conscience")

(17) (b) Pierre comprend que Paul *soit parti*. (comprend: "approuve")

Même si les effets de sens sont ici bien distincts l'un de l'autre, il nous semble qu'on pourrait opposer à l'idée d'une polysémie stricte des arguments en faveur d'un enrichissement à partir d'une valeur commune aux deux emplois. Pour ce faire, il faudrait montrer que les emplois de

comprendre avec subjonctif dénotent également un acte d'intellection, dont dépend l'acte d'approbation relevé par Soutet. Cette piste est défendable si l'on glose (17b) de manière un peu différente:

- (17) (c) Pierre comprend que Paul *soit parti*. (comprend: "saisit les raisons", "comprend pourquoi")

Il nous semble que *comprendre*, en (17c), dénote bien un acte d'intellection de Pierre, mais qui porte non pas sur le fait lui-même (le départ de Paul) mais sur les raisons qui l'ont motivé. A notre sens, c'est toujours à une lecture de ce type que le destinataire accède lorsque *comprendre* est suivi du subjonctif. En (18), par exemple, l'acte de compréhension s'applique clairement aux raisons qui ont déterminé l'action dont il est question dans la complétive:

- (18) Pierre comprend que Paul *viene* à la fête, puisqu'il y aura Marie.

En ce qui concerne l'effet de sens "d'approbation", il ne semble pas pertinent ici: en l'absence de données contextuelles supplémentaires, il n'y a pas de raison de penser que Pierre consent à la venue de Paul à la fête. Si l'on suit ce raisonnement, l'effet d'approbation (lorsqu'il est pertinent) n'intervient que dans un second temps. Il procède d'un enrichissement du sens de base, qui consiste à envisager les raisons de l'action comme légitimes et profitables à celui qui l'exécute.

Dans le cas de *comprendre*, il nous semble donc que le mode de la complétive n'affecte pas son sens de base, à savoir l'appréhension d'un objet par la connaissance, mais spécifie simplement la nature de cet objet (un fait pour l'indicatif, les raisons d'un fait pour le subjonctif). Au subjonctif seulement, l'énoncé présuppose que le fait enchâssé est connu du locuteur, ce qui laisse la place à une interprétation spécifique qui procède précisément de ce contenu présupposé. Le subjonctif offre également la possibilité d'un enrichissement que l'on pourrait qualifier de modal puisqu'il concerne l'attitude (approbative) du locuteur ou du sujet de la phrase vis-à-vis de l'événement de la complétive.

4. L'expression de la probabilité

4.1 *Imaginer*

Imaginer se situe à l'intersection de deux catégories sémantiques, celle des verbes d'intellection et celle des verbes de "rêve ou de rêverie", dans les termes de Damourette et Pichon (1911/1936: 478). Contrairement à *rêver*, *imaginer* exprime sous certaines conditions une modalité épistémique. *Rêver* présente toutefois un intérêt pour la présente étude, étant donné qu'il autorise une alternance des modes dans les complétives qu'il sélectionne, comme en témoignent (19a) et (19b):

- (19) (a) Je rêve que tu *es* là.
 (19) (b) Je rêve que tu *sois* là.

En (19a), l'indicatif semble forcer l'actualisation au présent de l'état décrit dans la complétive et atténuer l'effet d'irréalité attaché au verbe *rêver*. En (19b), le subjonctif semble au contraire insister sur l'effet d'irréalité, puisque l'état de la complétive prend la forme d'un souhait utopique du locuteur. On peut mettre en évidence cette variation de sens en introduisant une seconde proposition qui exprime une conséquence possible de l'actualisation (mentale) de l'état décrit par l'indicatif:

- (19) (c) Je rêve que tu *es* là et ça me donne du courage.
 (19) (d)??Je rêve que tu *sois* là et ça me donne du courage.

Nous suggérons que l'étrangeté de (19d) est précisément due au fait que le subjonctif exprime, dans le cas de *rêver*, un état de choses désirable plutôt qu'un effet de l'imagination, et qu'un état de choses désirable n'est pas à même de susciter un sentiment de courage (dans un contexte standard).

Les effets de sens sont d'un autre ordre avec *imaginer*. Il faut d'abord noter que l'alternance des modes n'est naturelle que lorsque la phrase est à l'impératif:

- (20) (a) J'imagine que vous *êtes* Marie.
 (20) (b)?? J'imagine que vous *soyez* Marie.
 (20) (c) Imaginez que vous *êtes* Marie.
 (20) (d) Imaginez que vous *soyez* Marie.

Considérons d'abord (20a), qui peut recevoir deux types d'interprétation bien distinctes: i) épistémique ou ii) contrefactuelle.

- i) Dans le cas d'une interprétation épistémique, le locuteur assortit l'état enchâssé d'une probabilité (forte) d'être vrai. Dans l'exemple, le locuteur affirme qu'étant donné ce qu'il sait de Marie, il y a de fortes chances pour que la personne qui se présente à lui soit effectivement Marie. Le locuteur signale (explicitement) au destinataire qu'il établit une correspondance entre deux sources d'information: d'une part, les connaissances préalables dont il dispose au sujet de Marie et, d'autre part, l'expérience (visuelle) qu'il fait de Marie. La convergence des données fournies par ces deux sources d'information aboutit à la formation de son hypothèse. On pourrait parler ici d'une interprétation épistémique de type évidentiel, car les connaissances préalables du locuteur ont valeur d'indices, à partir desquels s'opère le mécanisme de déduction qui conduit à l'hypothèse. De plus, le verbe *imaginer*

apparaît comme une marque *explicite* d'évidentialité, puisqu'il véhicule, dans sa sémantique même, l'idée que l'hypothèse est fondée sur des preuves⁴.

Cet emploi d'*imaginer* est proche de celui de *supposer* suivi de l'indicatif. La commutation de ces deux verbes ne produit d'ailleurs pas de différence de sens clairement identifiable, comme en atteste (22) qui communique pour ainsi dire le même contenu que (20a)⁵:

(22) Je suppose que vous *êtes* Marie.

ii) Dans l'interprétation contrefactuelle, le locuteur présente un fait dont la fausseté est manifeste dans le monde réel comme une vérité dans un monde imaginé. C'est à ce type d'effet de sens que Damourette et Pichon pensent lorsqu'ils définissent les emplois d'*imaginer* avec l'indicatif:

"Par l'indicatif, on indique le contenu réel d'un rêve ou d'une rêverie; en tant qu'emplissant le fantasme, le fait a une manière de réalité qui, dans ce monde imaginaire, correspond à la réalité objective". Damourette & Pichon (1911/1936: 478)

Nous soutenons que lorsque le verbe *imaginer* est à l'impératif, il déclenche toujours une lecture de ce type, et ce quel que soit le mode de la complétive. L'alternance des deux modes exhibe néanmoins une légère nuance de sens, observable en (20c) et (20d). Celle-ci nous semble tenir à un effet d'insistance, qui porterait en ce qui concerne le subjonctif sur la valeur contrefactuelle de la représentation et en ce qui concerne l'indicatif sur le brouillage des niveaux réel / fictif. Nous testons cette impression en faisant suivre (20c) et (20d) d'abord d'une proposition au conditionnel puis d'une proposition à l'indicatif:

(20) (c') Imaginez que vous *êtes* Marie.?? Qu'est-ce que vous feriez à sa place?

(20) (d') Imaginez que vous *soyez* Marie. Qu'est-ce que vous feriez à sa place?

(20) (c'') Imaginez que vous *êtes* Marie. Que ressentez-vous?

(20) (d'') Imaginez que vous *soyez* Marie.?? Que ressentez-vous?

Le subjonctif nous semble nettement plus naturel avant la proposition au conditionnel, ce qui semble indiquer que le subjonctif accentue l'effet contrefactuel et lui confère une certaine persistance. L'indicatif nous paraît en revanche meilleur dans la seconde paire d'exemples, où ce qui

⁴ On retrouve également l'emploi épistémique évidentiel d'*imaginer* dans l'échange suivant: (21) A: Nous avons eu très chaud cet été au Kenya. B: J'imagine. Comme en (20a), le locuteur B indique que ses connaissances d'arrière-plan convergent avec l'information (nouvelle) que lui fournit A.

⁵ Notre analyse est proche de celle de Soutet (2000: 62), qui propose de paraphraser *supposer* + indicatif par "faire l'hypothèse vraisemblable compte tenu de la situation".

compte ce n'est pas tant l'effet contrefactuel que la "manière de réalité" de la représentation⁶.

Relevons finalement que la combinaison impératif / subjonctif est aussi susceptible de déclencher une interprétation épistémique, à condition que le procès enchâssé ait encore des chances de se réaliser au moment de l'énonciation. Dans ce cas, le destinataire est amené à envisager le procès comme une éventualité:

(23) Imaginez un seul instant que Marie *viene* ce soir.

4.2 *Ne pas croire*

Nous traitons ici *ne pas croire* comme une unité sémantique à part entière, donnant lieu à des représentations qui lui sont propres. Nous gardons toutefois à l'esprit que la négation est en soi un facteur de déclenchement du subjonctif, qui mériterait une étude à part.

L'exemple de *ne pas croire* fait entrevoir les difficultés que pose la négation à la théorie guillaumienne, qui établit une relation étroite entre le degré épistémique et le type de mode. En effet, la négation d'un verbe d'opinion comme *penser, croire, être convaincu* entraîne une redéfinition du statut du procès enchâssé qui, sous sa portée, se conçoit comme improbable / une improbabilité. Etant donné que le procès est alors plus proche de la virtualité que de l'actualité (ses chances de ne pas être l'emportant sur ses chances d'être), l'indicatif devrait être exclu; or ce n'est pas le cas.

La nuance de sens entre *ne pas croire* + indicatif et *ne pas croire* + subjonctif est à vrai dire difficile à percevoir, si bien que les gloses proposées par les chercheurs divergent quelque peu. Pour Vet (1996: 147-148), par exemple, la différence de sens tient à un engagement du locuteur qui n'apparaîtrait qu'avec l'indicatif. Ses exemples sont reportés en (24a) et (24b):

(24) (a) Sa mère ne croit pas qu'il *a volé*.

(24) (b) Sa mère ne croit pas qu'il *ait volé*.

Ainsi, (24a) présente l'événement de la complétive comme un fait tenu pour vrai par le locuteur, au contraire de (24b) qui ne traduit aucune position du locuteur. La paraphrase suivante, proposée par Vet, met en évidence le double contenu de (24a):

⁶ Bien sûr, les exemples (c') et (d'') ne doivent pas être écartés à la hâte. L'espace hypothétique (où *vous* et *Marie* se confondent) est suffisamment indéterminé pour admettre des accommodements entre les modes. En regard de (d') et (c''), (c') et (d'') semblent toutefois moins optimaux.

(25) Il a volé. (mais) Sa mère ne le croit pas.

Nous convenons que pour communiquer (25), (24a) est légèrement plus optimal que (24b). (24b) est toutefois pleinement compatible avec (25), comme l'atteste (26), où l'expression d'une attitude du locuteur contraire à celle du sujet de la phrase n'empêche pas l'usage du subjonctif:

(26) Sa mère a tort de ne pas croire qu'il *ait volé*.

Inversement, (24b) est tout à fait compatible avec une seconde proposition qui souligne que la croyance du locuteur et celle du sujet sont identiques:

(27) Sa mère ne croit pas qu'il *a volé*, et elle tout à fait raison.

Il nous semble donc difficile de soutenir que l'indicatif présuppose nécessairement une attitude du locuteur.

Pour Dreer (2007: 151) la différence de sens tient plutôt au degré d'engagement du locuteur. Voici son exemple (le locuteur est cette fois en position d'agent direct):

(28) (a) Je ne crois pas que [Paul] *a quitté* Paris.

(28) (b) Je ne crois pas que [Paul] *ait quitté* Paris.

Selon Dreer, en (28a), le locuteur affirme sans restriction qu'il n'entretient pas la croyance selon laquelle Paul aurait quitté Paris; en (28b), il émet par contre une réserve à propos de sa (non)croyance et considère la proposition contraire (*Paul n'a pas quitté Paris*) comme une alternative possible. Cette nuance de sens, qui repose sur un sentiment intuitif, est bien difficile à mettre en évidence. Il serait attendu, par exemple, que l'introduction d'une seconde proposition qui marque le désengagement du locuteur ne convienne pas à la phrase avec indicatif (puisque'elle interférerait avec l'effet d'engagement du locuteur) et qu'elle produise au contraire un effet redondant avec la phrase au subjonctif. Or, il nous semble qu'aucune de ces deux prédictions ne se réalise:

(28) (a') Je ne crois pas que Paul *a quitté* Paris, mais je peux me tromper.

(28) (b') Je ne crois pas que Paul *ait quitté* Paris, mais je peux me tromper.

Ainsi, même si on perçoit parfois des effets de sens différents selon le mode, force est d'admettre qu'ils ne sont que très faiblement communiqués; ces effets sont facilement annulables et leur verbalisation ne produit aucune redondance. Au mieux, avec *ne pas croire*, on peut dégager des contextes (engagement du locuteur, degré de fiabilité de la croyance) qui sélectionnent préférentiellement l'indicatif ou le subjonctif, mais il faut y voir des rapports d'optimalité et non de nécessité.

Nous proposons une analyse quelque peu différente de la commutation indicatif / subjonctif avec *ne pas croire*, qui indique qu'on peut envisager la question en termes d'effets d'insistance. Considérons les phrases

suivantes, qui montrent que le transfert de la négation, de la préface à la complétive, n'est possible qu'avec l'indicatif:

- (29) (a) Je ne crois pas que Marie *est* là.
- (29) (b) Je crois que Marie *n'est pas* là.
- (30) (a) Je ne crois pas que Marie *soit* là.
- (30) (b) *Je crois que Marie *ne soit pas* là.

En ce qui concerne leur dimension purement représentationnelle, les phrases (29a) et (29b) sont équivalentes. Dans les deux cas le locuteur présente sa croyance avec le même degré de fiabilité (ou de certitude), la négation de *croire* produisant seulement un effet en miroir (l'improbabilité d'être devenant la probabilité de ne pas être)⁷. Si *ne pas croire x* revient effectivement à *croire non-x*, il semble légitime de faire l'hypothèse que le transfert de la négation est une étape du processus interprétatif d'une phrase comme (29a), étant donné que (29b) a une forme syntaxique plus efficace pour représenter un contenu équivalent. En effet, l'information centrale (véhiculée dans les deux phrases) est bien l'absence de Marie; le marquage modal opère pour ainsi dire dans un second temps, une fois que la représentation correspondant au contenu de la complétive est formée. Or, seul (29b) offre un accès direct à cette représentation.

En (30a), en revanche, la présence d'un subjonctif dans la complétive empêche le transfert de la négation et contraint le destinataire à une interprétation conforme à la forme syntaxique de la phrase. Cette interprétation consiste à instancier un état de choses (la présence de Marie) et à lui assortir une modalité épistémique négative, ce qui intuitivement nous paraît un calcul plus complexe. Il en résulte finalement un effet de renforcement de l'attitude épistémique du locuteur. Notre analyse nous semble compatible avec celle de Dreer, à la différence près que nous voyons les effets d'engagement (avec l'indicatif) et de réserve (avec le subjonctif) comme des conséquences de l'effet d'insistance, qui porte donc sur l'opérateur modal pour le subjonctif et sur l'événement lui-même pour l'indicatif⁸.

⁷ L'équivalence que nous postulons n'est légitime que parce que le verbe *croire* présente le procès qu'il enchâsse non pas comme une véritable croyance du locuteur mais comme une pensée qu'il n'entretient qu'au titre d'hypothèse forte. D'un point de vue logique en effet, *ne pas entretenir la croyance de x* n'équivaut pas à *entretenir la croyance de non-x*.

⁸ Notre analyse peut être appliquée également à *ne pas penser*. La négation opère le même basculement épistémique "en miroir".

5. Conclusion

Dans les quelques exemples que nous avons analysés, le subjonctif ne se présente pas comme un mode de simple dépendance syntaxique, puisqu'il active à lui seul certaines significations pertinentes du verbe introducteur. Nous avons vu que le mode (indicatif ou subjonctif) produit des effets de sens variés, qui n'ont pas nécessairement à voir avec le marquage épistémique. En ce qui concerne le verbe *comprendre*, par exemple, le mode de la complétive sert à préciser l'objet sur lequel porte l'acte d'intellection (un fait avec l'indicatif, les raisons d'un fait avec le subjonctif); avec *ne pas croire*, il spécifie la portée du focus (le procès enchâssé avec l'indicatif, l'attitude du locuteur avec le subjonctif). Nous observons toutefois une forme de régularité des effets produits par l'alternance, précisément lorsqu'elle entraîne une redéfinition de l'attitude épistémique du locuteur. Cette redéfinition semble toujours s'opérer en direction de la possibilité avec le subjonctif et en direction de la probabilité avec l'indicatif. L'exemple d'*imaginer* est le plus parlant, puisque il génère ces deux effets de sens: hormis une valeur contrefactuelle commune aux deux modes, seul l'indicatif permet une lecture évidentielle (*J'imagine que vous êtes Marie*) tandis que le subjonctif se spécialise dans l'expression de la possibilité épistémique (*Imaginez que Marie vienne ce soir*). Nos exemples indiquent finalement que l'hypothèse guillaumienne ne doit pas être abandonnée, mais seulement quelque peu raffinée, puisqu'elle prédit efficacement le type de réajustement modal auquel on peut s'attendre lorsqu'on fait varier le mode de la complétive.

Nous laissons en suspens deux questions, qu'il nous faudra résoudre dans des études ultérieures:

- i) Notre analyse laisse entendre que le mode agit à différents niveaux du calcul du sens: pour *comprendre*, par exemple, il joue un rôle dans la dérivation d'explicatures, alors qu'avec *concevoir*, il n'exerce une influence qu'au niveau des implicatures. Dès lors, une analyse pragmatique fournit-elle un moyen d'unifier ces différents effets ou faut-il conclure à un éclatement des fonctions expressives du mode, notamment subjonctif?
- ii) De manière plus générale, notre étude montre que le subjonctif joue un rôle dans le calcul du sens lorsque le verbe introducteur ne contraint pas son emploi, mais elle n'indique pas sa pertinence lorsque le verbe introducteur force son emploi. Il nous faudra donc recourir à d'autres méthodes d'analyse que la commutation avant de formuler une hypothèse plus générale à propos de la fonction sémantique du subjonctif.

Bibliographie

- Damourette, J. & Pichon, E. (1911/1936): Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française. Paris (d'Artrey), tome V.
- Dreer, I. (2007): Expressing the Same by the Different: the Subjunctive vs the Indicative in French. Amsterdam (John Benjamins).
- Gosselin, L. (2005): Temporalité et modalité. Bruxelles (De Boeck-Duculot).
- Guillaume, G. (1929/1993): Temps et verbes. Théorie des aspects, des modes et des temps. Paris (Champion).
- Korzen, H. (2003): "Subjonctif, indicatif et assertion: comment expliquer le mode dans les subordonnées complétives?". In: M. Birkelund, G. Boysen & P. S. Kjaersgaard (éds.), Aspects de la modalité. Tübingen (Max Niemeyer Verlag), 113-129.
- Soutet, O. (2000): Le subjonctif en français. Paris (Ophrys).
- Sperber, D. & Wilson, D. (1995): Relevance. Communication and Cognition. Oxford (Blackwell), 2nd edition.
- Vet, C. (1996): "Analyse syntaxique de quelques emplois du subjonctif dans les complétives", Cahiers de Grammaire, 21, 135-152.